

### L'actualité

#### Campagne DIF 2012

*Qui ?* A l'attention de tous les personnels (enseignants, personnels d'éducation et d'orientation, administratifs, personnels de la santé et du social, personnels d'encadrement, ingénieurs, techniciens, assistants d'éducation, agents non titulaires).

*Quand ?* Du 6 février au 23 mai 2012.

*Comment ?* Dossier joint à la circulaire du 6 février 2012 sur le site académique.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la cellule APST.

→ Rappel sur le DIF

Le Droit Individuel à la Formation est d'une durée de 20 heures par an et par agent, cumulable jusqu'à 120 heures.

Cette durée est calculée au prorata du temps de travail.

Le DIF est utilisé à l'initiative de l'agent en accord avec son administration sur des demandes de formations hors formation statutaire. Priorité est accordée aux formations qui conduisent à une mobilité fonctionnelle et qui se déroulent hors temps de service ou temps scolaire. La réalisation de bilans de compétences ou la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) sont possibles dans ce cadre.

L'agent qui utilise son DIF pour suivre une formation en dehors des heures de travail peut bénéficier du versement d'une indemnité dont le montant est égal à 50% de son traitement horaire.

### Pour mémoire

**Mouvement 2012 des personnels ASS (administratifs, sociaux et de santé) et ITRF (ingénieurs, et personnels techniques de recherche et de formation)**

Les ADAENES et APAENES pourront consulter les postes vacants et saisir leurs vœux **entre le 27 mars et le 20 avril 2012**. (cf : circulaire Mouv2012 du 22 février 2012).

**Mouvement 2012 des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré**

Les résultats d'affectation seront connus à partir du **18 juin 2012**.

### Le conseil mobilité carrière

#### La cellule Accompagnement des Personnels et des Situations de Travail

Rattachée à la Direction des Ressources Humaines des services académiques, elle se compose, outre son responsable, de Conseillers Mobilité Carrière (CMC).

La cellule est dotée d'une expertise susceptible d'accompagner une réflexion sur une évolution de votre carrière ou sur un changement de votre trajectoire professionnelle. Elle accueille de tradition l'ensemble des personnels.

Si vous souhaitez être accompagnés autour d'un projet de transition professionnelle ou si vous souhaitez des conseils, n'hésitez pas à contacter la cellule APST pour obtenir un rendez-vous avec un conseiller ou la brochure de présentation.

### En projet

#### Les mercredis de la mobilité

La Cellule Accompagnement des Personnels et des Situations de Travail (APST) des services académiques animera prochainement dans les départements une campagne d'information sur la mobilité professionnelle : le cadre

légal, ce qui est possible, les leviers. Les personnels de l'éducation (enseignants des 1er et 2nd degrés, personnels administratifs) intéressés par l'une de ces rencontres doivent envoyer un courriel à la cellule APST pour renseigner un coupon d'inscription, au moins dix jours à l'avance.

#### Premiers mercredis en départements

- **mercredi 2 mai 2012** de 14h à 17h - lycée international de Colomiers - dépt. 31
- **mercredi 30 mai 2012** de 14h à 17h - collège Gambetta de Cahors - dépt. 46
- **mercredi 6 juin 2012** de 14h à 17h - lycée Bellevue d'Albi - dépt. 81

### Les contacts utiles

✉ Mouvement 2012  
Direction des Personnels de l'Administration et de l'Encadrement (DPAE)  
dpae@ac-toulouse.fr

✉ Mouvement 2012  
Direction des Personnels Enseignants (DPE)  
dpe@ac-toulouse.fr

✉ Campagne sur le Droit Individuel à la Formation  
sgdrh@ac-toulouse.fr

☎ Mercredis de la mobilité  
SG/DRH-CAPST  
T 05 61 17 78 52  
martine.deveza@ac-toulouse.fr

☎ Cellule Accompagnement des Personnels et des Situations de Travail - APST  
Martine Deveza, Adjointe DRH  
Responsable de la cellule APST  
T 05 61 17 78 52  
sgdrh@ac-toulouse.fr

